



DISPOSITIF JSI

Jeunesse Solidarité Internationale

Le dispositif Jeunesse Solidarité Internationale finance des actions de solidarité internationale menées par des jeunes. Il est piloté par le Ministère des Affaires Etrangères. Le JSI vise à favoriser la rencontre autour d'un projet commun entre des jeunes adultes français et des jeunes adultes d'une autre nationalité. Chaque projet éligible peut bénéficier d'une subvention allant de 2 000 à 8 500 euros.



Conditions pour postuler

- Un projet **construit et vécu avec des jeunes adultes** (16-25 ans) du pays de destination. Les jeunes binômes doivent donc être identifiés dès le début du montage du projet.
- Une équipe de **4 à 7 personnes**, au-delà les SGDF ne parrainent pas de dossier
- Un projet à caractère durable*
- Le financement ne peut pas excéder 50% du budget total du projet

En 2019, ce dispositif a permis de financer 29 équipes compagnons de toute la France pour un montant global de plus de 120 000€

* L'ensemble des critères d'éligibilité sont à retrouver dans le fichier 1_Programme JSI officiel/Programme JSI-note technique du dossier de soutien.



Le dossier de soutien

La rédaction d'un dossier JSI est aussi pertinente qu'exigeante. Le dossier de soutien est composé de 3 parties :

- Les informations générales comprenant notamment la procédure et les critères d'éligibilité.
- Des fiches techniques vous aideront à bien comprendre les exigences du programme JSI.
- Le dossier commenté à remplir, ainsi que des Tutos d'inscription sur la plateforme FONJEP

L'ensemble du dossier de soutien est à retrouver sur le site des compagnons.sgdf.fr, dans la rubrique « Financement Jeunesse Solidarité Internationale – JSI », en cliquant sur « Programme JSI 2020 ». Sur le site www.fonjep.org rubrique association, page JSI – VVSI Programmes Jeunesse, vous pourrez trouver le programme officiel.

Pour les équipes désirant rédiger un dossier de subvention, attention à bien utiliser la version Word commentée du [dossier téléchargeable](#) sur le site compagnon.



4 acteurs pour déposer un dossier

- **L'équipe Compagnons** est l'acteur principal dans la rédaction du dossier. Elle trouvera à sa disposition un kit animation [« Rédiger un dossier de subvention »](#) sur le site des Compagnons
- **Les Accompagnateurs Compagnons** sont là pour accompagner la rédaction du dossier de subvention. Ils trouveront à leur disposition un kit animation [« Accompagner la rédaction d'un dossier de subvention »](#) sur le site de la branche. Les Correspondants Internationaux en Territoire (CIT) et le département international sont des personnes ressources dans la rédaction de ce dossier.
- **Les Accompagnateurs Pédagogiques** identifient les équipes souhaitant et pouvant déposer un dossier et accompagnent les AC. Deux points d'étape organisés par le coordinateur JSI leurs donneront les clefs nécessaires. Ces deux réunions organisées en visioconférence doivent permettre la participation de tous.
- **Les Scouts et Guides de France** jouent le rôle de « parrain » dans le dépôt de ces dossiers. Le coordinateur JSI de l'équipe nationale est en charge de valider les dossiers et de les déposer au ministère des affaires étrangères.



Calendrier JSI 2020- 2021



Contact : jsi@sgdf.fr

